




# PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE



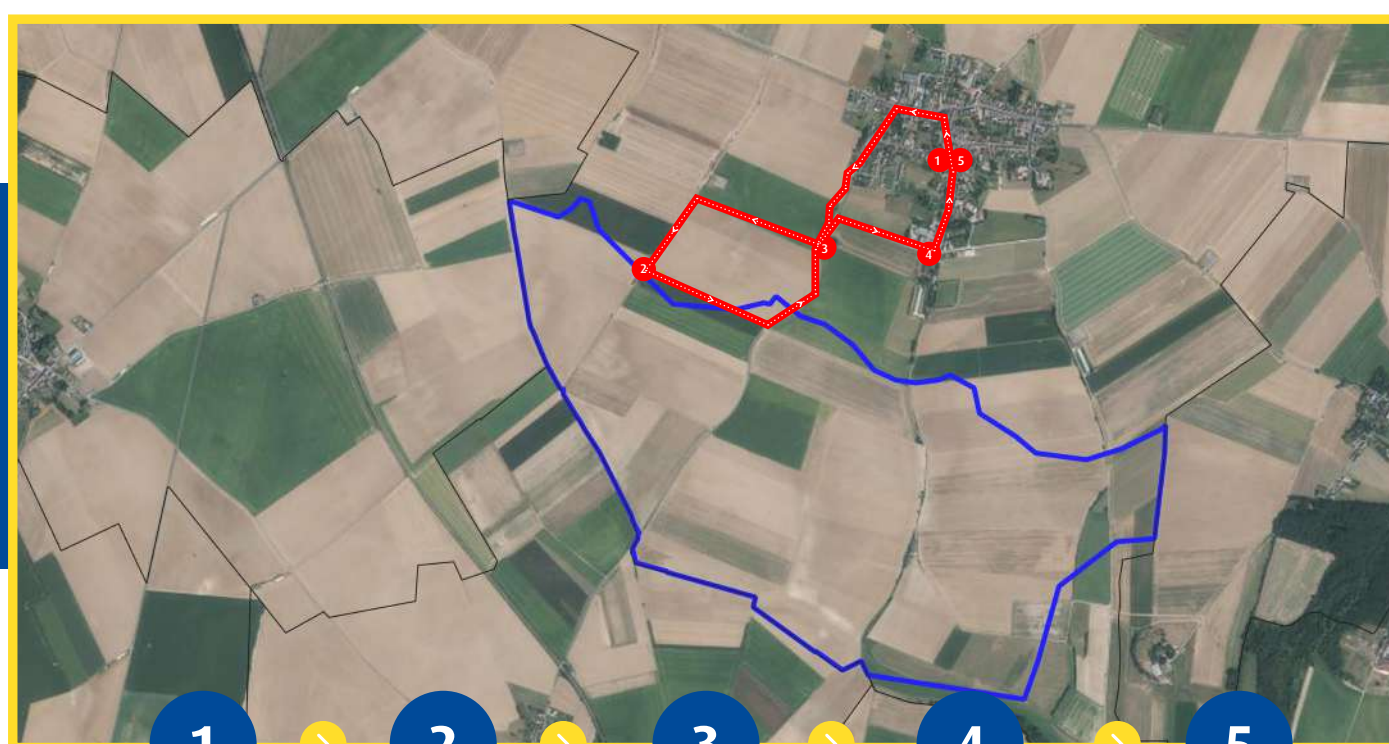
Randonnée pédagogique  
Mercredi 15 juin 2022  
18h30-20h30

Livret du participant



# Le tracé de notre parcours

## Les étapes de notre parcours



1

Départ depuis la  
mairie

>

2

Etape à la sortie  
de la commune

>

3

Halte aux abords  
de la zone  
d'étude

>

4

Pause à  
l'emplacement du  
mât de mesure

>

5

Retour vers la  
mairie

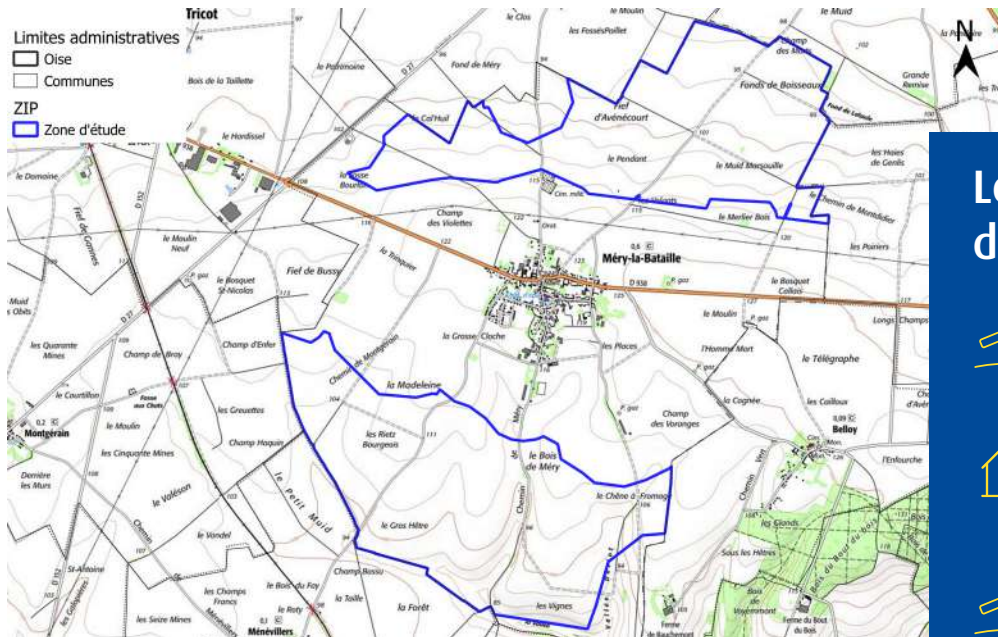
## Informations complémentaires

Le circuit prévu fait environ 4,5 k. Toutefois, en fonction de l'avancée du groupe lors de la balade, nous serons peut-être amenés à supprimer une partie de la boucle au besoin.




# Le projet éolien de Méry-la-Bataille



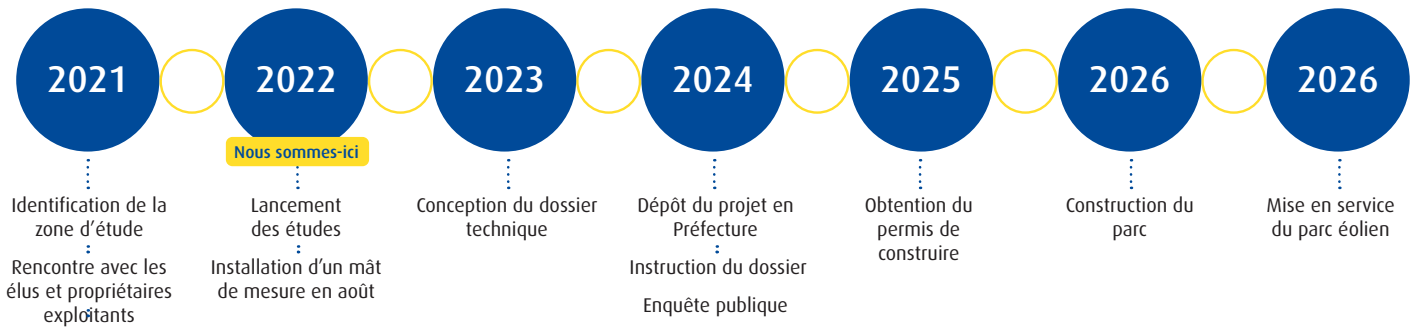
## La zone d'étude



## Les chiffres clés du projet

-  4 à 5 éoliennes
-  >500 m de distance aux habitations
-  200 m de hauteur en bout de pale maximum

## Le calendrier prévisionnel du projet



## Comment définir le nombre d'éoliennes pouvant être installées ?

Le nombre d'éoliennes pouvant être implantées dépend directement de la zone d'étude du projet. La zone d'étude du projet est une zone que nous qualifions à priori de zone libre de toute contrainte. Cela signifie que pour la définir, nous avons superposé les différentes contraintes territoriales connues à l'échelle de votre commune et identifié les zones disponibles, à savoir les zones non entravées par ces contraintes. C'est notamment sur cette zone libre de toutes contraintes que sont menées les études telles que les études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent, permettant d'identifier les enjeux propres au territoire. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre d'éoliennes à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable.





# Les études

**Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une Autorisation Environnementale (qui donne lieu à un permis de construire), et une autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une étude d'impact doit notamment être réalisée pour faire ces deux demandes et comporte plusieurs volets :**



## L'étude écologique

Elle repose sur une étude bibliographique (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives type LPO) et sur des sorties terrains visant à recenser les espèces végétales et animales présentes sur la zone d'étude du projet. En fonction des enjeux identifiés une série de mesures visant à limiter, réduire et compenser l'impact des éoliennes est préconisée par le bureau d'étude afin d'adapter l'implantation des éoliennes.



## L'étude paysagère

Elle consiste à analyser l'état initial de la zone d'étude : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager s'effectue à 4 échelles différentes : le « grand territoire », l'aire d'étude éloignée (15km), l'aire d'étude immédiate (4km) et la zone d'implantation potentielle. Une fois l'implantation connue, des photomontages sont réalisés afin de simuler la vue que les habitants percevraient si le parc était installé.



## L'étude acoustique

Il s'agit d'étudier l'émergence sonore, c'est-à-dire la différence de bruit entre une éolienne en fonctionnement et sans éolienne. Pour ce faire, le niveau sonore est mesuré via l'installation de sonomètres pour prendre en compte les bruits de la nature, des infrastructures de transports et des activités diverses. Elle permet de s'assurer que le bruit des éoliennes sera inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française qui interdit de dépasser un bruit ambiant (avec les éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint, l'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. A titre d'exemple, le bruit ambiant d'une chambre à coucher est de 30 dB et celui d'un salon (séjour) de 40 dB.



## L'étude des vents

Elle est réalisée via l'installation d'un mât de mesure, équipé de différents appareils mesurant les vents à différentes altitudes. Les données récoltées sont ensuite interprétées et corrélées avec les données météorologiques disponibles, de manière à évaluer la production potentielle d'un parc éolien et à optimiser l'implantation. Cette étude est réalisée sur une période d'un à deux ans.

Quoi qu'il arrive, c'est au projet éolien de s'adapter à son environnement et non l'inverse.



# L'étude des vents

## Qu'est-ce qu'un mât de mesure ? A quoi cela sert ?

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, le mât de mesure est indispensable : il permet de quantifier, entre autres, la vitesse, la fréquence et la direction des vents. C'est en grande partie à travers ces résultats que sera optimisée l'implantation du parc.

Le mât de mesure est une structure métallique qui permet de quantifier la vitesse, la fréquence et l'orientation du vent. Les données collectées sont corrélées de façon simultanée aux niveaux de bruit résiduel pour déterminer le futur impact acoustique. Les données collectées permettront également à Enertrag de définir l'inter-distance et le gabarit des futures éoliennes.

Par ailleurs, le mât de mesure joue également un rôle dans l'étude acoustique. En effet, il permet d'enregistrer finement l'activité des chauves-souris sur au moins un cycle biologique complet, grâce à des micros.

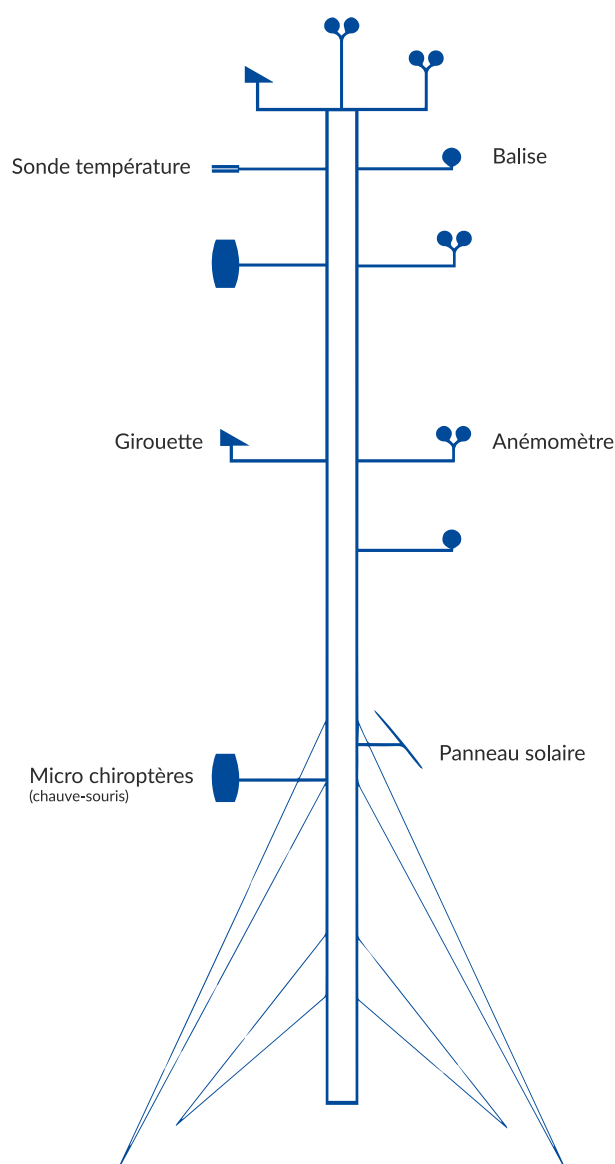
## Le saviez-vous ?

La France est le premier pays d'Europe en gisement de vent pour l'éolien terrestre et le 2nd (derrière les îles Britanniques) pour l'éolien en mer.

Si une éolienne ne peut fonctionner qu'avec des vents d'une vitesse comprise entre 10 et 90 km/hm (au-delà, elle s'arrête pour des raisons de sécurité), on estime que des vitesses de vent comprises entre 30 et 40 km/h permettent un niveau de production efficiente.

## Quand sera installé le mât de mesure ?

L'installation est prévue en août 2022. Un mât unique sera installé sur la zone d'étude Sud.





# Prise de notes

## Mes observations

Lined area for notes under 'Mes observations'.

## Mes attentes

Lined area for notes under 'Mes attentes'.



# L'étude écologique

## Qu'est-ce que l'étude écologique ? A quoi sert-elle ?

Réalisée sur une période d'un an minimum, soit au moins un cycle biologique complet, elle permet de lister les enjeux environnementaux sur la zone et d'établir les impacts potentiels du projet sur son environnement. En fonction des résultats de cette étude, des mesures pour éviter, réduire ou compenser (ERC) ses impacts seront à étudier afin que le projet final soit de moindre impact environnemental.

Pour le projet de Méry-la-Bataille, le bureau d'étude Sense of Life réalisera cette étude à partir de la fin d'année 2022.

## Pourquoi porter une attention particulière aux chauves-souris ?

Les chauves-souris et les oiseaux sont les animaux les plus sensibles à l'implantation d'un parc éolien. En effet, les chauves-souris, bien qu'en capacité d'identifier une éolienne et ainsi éviter de les heurter, sont en revanche sensibles aux différences de pression importantes lors de leur passage à proximité des pales. Ce phénomène est la principale cause de mortalité des chauves-souris à proximité des éoliennes.

## Quelles mesures mettre en place pour éviter cet impact ?

En fonction des résultats de l'étude écologique, et des préconisations que le bureau d'étude émettra, des mesures pourront être prises pour éviter et/ou limiter l'impact sur la faune. Il sera possible par exemple de brider les éoliennes à certaines périodes de l'année (migration) ou à certaines heures pour ne pas perturber les espèces présentes sur la zone d'étude. Par ailleurs, les phases de travaux sont aménagées, notamment pour ne pas perturber les périodes de reproduction des espèces.

## Le saviez-vous ?

Un suivi systématique des impacts sur les espèces est réalisé tout au long de l'exploitation du parc éolien. En effet, tous les parcs éoliens font l'objet d'un suivi régulier de la mortalité de ces espèces. Des travaux sont actuellement menés par l'ADEME en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle afin de réduire encore le taux de mortalité des oiseaux et des chauves-souris.

En France, la mortalité des oiseaux est estimée par la LPO entre 6,6 et 7,2 individus par an par éolienne.  
*Source « le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune » - LPO, 2017, p.59*











mazars

[www.projeteolien-mery-la-bataille.fr](http://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr)

